

Durée :

1 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Connaitre l'aspect juridique et comptable de la paie

Notre intervenant :

Consultant formateur.
Expert juridique et finance.

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

340 € HT (408 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Maîtriser le calcul des cotisations sociales
- Sécuriser les pratiques et éviter les redressements

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Cas pratiques, apports théoriques suivis de mises en pratique, exercice de synthèses, atelier individuels et collectifs, échanges d'expérience
Support de cours remis à chaque participant
Attestation individuelle de formation avec évaluation des acquis.
Evaluation de la satisfaction des participants.
Retour d'expérience de l'intervenant pour une organisation apprenante.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Les assiettes de cotisations sociales :**

- Les composantes de l'assiette des cotisations : éléments inclus et exclus
- Les différentes tranches, les cas de prorata du plafond et la régularisation progressive des assiettes
- Calculer l'assiette de la CSG (abattement, plafonnement, éléments inclus et exclus)

■ **Les allègements de cotisations :**

- Les taux (réduit et normal) d'allocations familiales
- La réduction bas salaires (« réduction Fillon ») : les aspects complexes et la régularisation progressive de l'allègement
- L'assiette du CICE

■ **Prendre en compte les cas particuliers :**

- Le régime social et fiscal des indemnités de rupture
- La GMP
- La réintégration des excédents sociaux et fiscaux de prévoyance

■ **En prévision du prélèvement à la source :**

- Les cotisations déductibles et non déductibles pour sécuriser le net imposable